



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 220

QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci lors de sa session régulière tenue le neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt et un, a adopté le règlement portant le numéro 220. Le règlement R-220 concernant la gestion des contrats.

QUE ce règlement soit présentement déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité.

QUE ce règlement entrera en vigueur à compter du quatorzième jour du mois de juillet 2021.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce quatorzième jour du mois de juillet 2021.

Chantal Soucy
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 juillet 2021, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juillet 2021.

Chantal Soucy, directrice générale
& secrétaire-trésorière